

# Règlement de l'action collective contre l'école du Royal Winnipeg Ballet

[www.RWBClassAction.ca](http://www.RWBClassAction.ca)

## DÉCLARATION SOLENNELLE DE TÉMOIN

Une Déclaration solennelle est une déclaration solennelle de la véracité du contenu de la déclaration faite, comme si elle avait été faite sous serment et elle est assujettie à la peine de parjure. Les renseignements fournis dans le présent formulaire doivent être votre meilleur souvenir des faits véridiques que vous déclarez solennellement.

La présente Déclaration solennelle doit être soumise à l'Administrateur des réclamations **au plus tard le 28 février 2023 à 23 h 59 HNE.**

**Les Déclarations solennelles de témoin ne seront ni acceptées ni valides.**

Tous les renseignements inclus dans la présente déclaration solennelle **demeureront confidentiels** entre Epiq, l'avocat du Groupe et l'étudiant Membre du Groupe au nom duquel la déclaration est faite. Les renseignements **NE** seront **NI** communiqués aux défendeurs ou à leurs avocats **NI** déposés auprès de la Cour.

### INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SOUMISSION

La présente Déclaration solennelle peut être soumise aux fins suivantes :

- appuyer la déclaration d'un étudiant Membre du Groupe selon laquelle l'étudiant Membre du Groupe a fait l'objet d'une ou de plusieurs séances photo avec Bruce Monk qui ont eu lieu dans un cadre privé et dont les photos étaient intimes, nues ou semi-nues;
- appuyer la déclaration d'un étudiant Membre du Groupe selon laquelle les photos de l'étudiant Membre du Groupe prises par Bruce Monk ont été publiées sur Internet ou à un autre endroit (comme dans une galerie).

Vous pouvez choisir l'une des **quatre (4) façons** suivantes pour soumettre une Déclaration solennelle de témoin :

<b>1. Fournir au réclamant</b>	Vous pouvez fournir votre Déclaration solennelle de témoin signée à l'étudiant Membre du Groupe, qui peut la joindre la réclamation que l'étudiant soumettra.
<b>1. COURRIEL</b>	Envoyez votre déclaration par <b>courriel</b> à l'adresse : <b>info@RWBClassAction.ca</b>
<b>2. TÉLÉCOPIEUR</b>	Envoyez votre déclaration par <b>télécopieur</b> au numéro : <b>1-866-262-0816</b>
<b>3. POSTE</b>	Envoyez votre déclaration par la <b>poste</b> à l'adresse suivante :  Administrateur des réclamations de l'Action collective contre l'école du Royal Winnipeg Ballet Case postale 507, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5P6  Les déclarations envoyées par la poste doivent être envoyées <b>au plus tard le 28 février 2023</b> , le cachet de la poste faisant foi.

**Avez-vous des questions? Composez le numéro sans frais : 1-833-871-5362**

**Important :** Ne soumettez **aucun** renseignement ou document concernant les séances photo qui ont eu lieu **après** que l'étudiant Membre du Groupe a été un étudiant à l'école du Royal Winnipeg Ballet, car ces séances photo **ne** sont **pas** visées par l'action collective.

Les étudiants Membres du Groupe comprennent toute personne inscrite à la Division générale, à l'École d'été, à la Division professionnelle, au Programme des aspirants, ou au Programme de formation des enseignants entre 1984 et 2015 et qui, lorsqu'ils étaient inscrits à l'école, ont été photographiés par Bruce Monk dans un cadre privé.

# Règlement de l'action collective contre l'école du Royal Winnipeg Ballet

[www.RWBClassAction.ca](http://www.RWBClassAction.ca)

## DÉCLARATION SOLENNELLE DE TÉMOIN

La présente Déclaration solennelle de témoin sera utilisée pour aider l'Administrateur des réclamations à décider si le réclamant a droit à une indemnisation en vertu des modalités du règlement de l'action collective et, dans l'affirmative, quels seront ses points totaux en matière de répartition.

Veillez lire attentivement et remplir tous les champs applicables de la présente déclaration et signer le document.

### SECTION A : COORDONNÉES DU TÉMOIN

Les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

Prénom\*

Nom de famille\*

Adresse municipale\*

Ville\*

Province\*

Code postal\*

Pays\*

Adresse électronique

Numéro de téléphone\*

### SECTION B : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTUDIANT MEMBRE DU GROUPE

Les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

Prénom\*

Nom de famille\*

Adresse municipale

Ville

Province

Code postal

Pays

Adresse électronique

Numéro de téléphone

**Question n° 1\*** : Dans quelle(s) division(s) l'étudiant Membre du Groupe était-il inscrit à l'école du Royal Winnipeg Ballet? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- Division professionnelle
- Division générale ou récréative
- École d'été
- Programme des aspirants
- Programme de formation des enseignements



